

Conseil communal de Nyon

Réseau structurant de mobilité douce à Nyon : la route du Stand est-elle considérée comme prioritaire ?

Le 22 septembre 2021

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,

Malgré la pandémie qui a révélé un regain d'intérêt important pour le vélo, malgré le manque d'un large réseau sécurisé à Nyon, qui donnerait envie aux gens de lâcher la voiture pour de courts trajets, l'équipement en bandes et en pistes cyclables avance au petit trot dans notre ville, sans qu'il apparaisse comme une priorité absolue.

Or, dans les mesures à réaliser dans le cadre des projets d'agglomération, certaines infrastructures sont plus pressantes que d'autres, parce qu'elles permettent de rejoindre le centre. Les liaisons majeures du nord au sud de la ville – route de Signy, route de Divonne, route du Stand, qui font partie de la mesure 31-09 du projet d'agglomération 2 -, semblent pour l'instant au stade des études préliminaires. Or, de ces trois artères, une est diablement mal lotie : c'est la route du Stand. L'avenue Alfred Cortot / route de Signy bénéficie désormais d'une alternative via le chemin du Cossy, de même que la route de Divonne qui dispose d'une bande cyclable. Tandis qu'au Stand, malgré l'introduction très récente d'une bande cyclable à la montée, la chaussée reste étroite, et elle met les cyclistes qui se dirigent vers Eysins en danger.

Lors de l'adoption du préavis 219/2020 concernant l'engagement d'un nouveau chef de projet au début de cette année, la Municipalité indiquait qu'un crédit d'étude serait déposé au « printemps 2021 » à ce sujet. On attend toujours. Puis est survenu le projet de crématoire, route du Stand 45, dont les plans n'indiquaient aucunement ce projet cyclable, qui pourtant le longera. En réponse à l'interpellation déposée en avril 2021 qui s'inquiétait de cette situation, la Municipalité répondait qu'elle souhaitait « *réaménager la route du Stand en modérant la vitesse des véhicules et en sécurisant la circulation des vélos (...) Afin d'assurer un cheminement continu et suffisamment large pour les mobilités douce sur l'ensemble de l'axe, il est envisagé de réserver une bande de terrain sur les parcelles situées dans l'emprise du projet.* »

Le projet de crématoire vient d'être remis à l'enquête, les plans modifiés, mais la piste cyclable est toujours aux abonnés absents. Rien n'indique qu'une bande de terrain sera réservée à cet endroit.

Compte tenu de cette situation, nous nous permettons donc d'insister auprès de la Municipalité et de poser les questions suivantes :

1. La Municipalité considère-t-elle la piste cyclable à la route du Stand toujours comme prioritaire ? Si oui, a-t-elle passé une convention avec le propriétaire pour réserver la bande de terrain dont elle parlait en avril ?
2. Puisqu'à nos yeux il y a urgence, dans quel délai entend-elle réaliser un aménagement sur ce tronçon ?
3. Si la Municipalité estime qu'il n'y a pas urgence, quelle priorité a-t-elle défini concernant les trois artères citées plus haut ?

4. De manière plus générale, un planning des priorités a-t-il été défini pour déployer à Nyon un réseau cyclable continu et sécurisé digne de ce nom, tel qu'il avait été dessiné en 2014 (préavis 166) ?
5. Enfin, quand entend-elle mettre au point un nouveau concept de mobilité urbaine (CMU) qui prenne en compte l'évolution de la situation dans ce domaine et fasse une vraie place à la mobilité active ?

D'avance, nous remercions la Municipalité pour ses réponses.

Christine Vuagniaux, PLR-Nyon
Claude Farine, Parti socialiste
Alexander Federau, Les Vert.e.s